

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 95-0004/PR/FP Instaurant une commission de passation de service et d'installation.

n° 95-0004/PR/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-  
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication  
7 janvier 1995

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/1995

Date du numéro  
15 janvier 1995

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**Vu** la Constitution

**Vu** le décret n°93 0010/PREdu 4 février 1993 portant remaniement du gouvernement de la République de Djibouti et fixant ses attributions

**Vu** l'arrêté n° 72 60/SG/CG du 12 janvier 1972 pris pour l'application de la délibération n°220/7e L du 10 décembre 1971 organisant la médecine sociale en République de Djibouti.

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier il est institué une commission chargée d'assurer la passation de service entre le directeur du SMI sortant, Monsieur Souleiman Miyir Ali, et le nouveau directeur du SMI, Monsieur Dirir Miguil Diraneh. Article 2 La commission sera composée de la manière suivante: M. Ahmed Dirieh, Ministère du Travail Président M. Houssein Hassan, DINAS Membre M. Moussa Hamad, Présidence Membre M. Ibrahim Hamadou, ONED Membre M. Mohamed Goumaneh Guirreh, Cont. Directes Membre Article 3 Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel.

Pour le président de la République et par ordre, le directeur de cabinet, Ismaël Guedi Hared